

**Colloque "La loi du 3 octobre portant statut des juifs"  
Dimanche 3 octobre 2010 de 14h à 18h  
Auditorium de la Maison du Barreau**

Les lois anti juives ont été proclamées en France le 3 octobre 1940 par le régime de Vichy. Pour en commémorer le 70e anniversaire, le MJLF, la Ville de Paris et les centres universitaires IRICE et CREDOF organisent un après-midi de conférences et de débats.

## **De la persécution à la réparation**

Dès le 3 juillet 1940, les toutes premières mesures prises par le régime de Vichy visent, sans l'exprimer ouvertement, les juifs récemment naturalisés. Très vite, ce qui deviendra le Statut des juifs (loi du 3 octobre 1940) est préparé et fait l'objet d'une longue discussion dès le conseil des ministres du 1er septembre 1940. Ce statut n'est qu'une composante d'un « antisémitisme consciencieux », construit méthodiquement par l'État français. L'indifférence qui a accueilli ces mesures n'a cessé, et encore de manière ponctuelle, qu'après les premières grandes rafles (dont celle du Vel d'Hiv de juillet 1942). Jusqu'alors, les juifs français ont pu être chassés de la fonction publique, interdits professionnels, spoliés de leurs entreprises et de leurs biens (loi du 22 juin 1941 sur l'aryanisation économique) sans grande opposition, pourtant redoutée au départ par le régime de Vichy.

Cette « Saint-Barthélemy sèche » ne figure pas, à la différence de celle de 1572, dans la mémoire collective. Pourtant, cette préalable mise à l'écart juridique des juifs de la communauté nationale a permis et facilité les déportations de plus de 75 000 juifs vers les camps d'extermination.

Aucune manifestation n'a marqué, en 2000, le 60e anniversaire de cette législation antisémite de Vichy. L'adoption de cette législation est pourtant l'une des composantes du naufrage de la société française dans les années 40 et mérite, comme d'autres événements (discours du 18 juin 1940), d'être rappelée. Il ne s'agit pas d'une manifestation purement commémorative (« n'oublie pas »), mais aussi d'une occasion de discerner dans le passé ce qui ne doit pas se répéter aujourd'hui (« souviens-toi »). La période des années 30, marquée par une série de mesures discriminatoires prises en France vis-à-vis des étrangers (dont beaucoup étaient des juifs fuyant les persécutions), était un « Vichy avant Vichy » qui a sans doute « préparé » les esprits aux mesures antisémites du régime pétainiste. Les récentes déclarations (septembre 2010) d'un Commissaire européen sur la « volonté des juifs d'avoir toujours raison » soulignent la nécessité de rester en éveil.

## **Jean-Luc Sauron, professeur à Paris-Dauphine**

### **1ère table-ronde de 14h à 16h:**

"L'évolution de l'analyse historique de la législation antisémite du régime de Vichy", avec la participation de Barbara Lambauer, Virginie Sansico, Tall Bruttman, et Laurent Joly.  
Modératrice : Annette Wieworka

### **2ème table-ronde de 16h30 à 18h00 :**

"Quel sens revêt aujourd'hui l'indemnisation des juifs? Enjeux et controverses de la réparation.", avec la participation de Fabrice Melleray, et Antoine Garapon  
Modératrice : Danièle Lochak